

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

20<sup>ème</sup> année - N° 3650 - Lundi 08 Juin 2020 - Prix : 200 Fc

CONSEIL DES MINISTRES DE LA COI

## Le Coronavirus et le sommet des chefs d'Etat à Tana au cœur des débats



Conseil de Ministres COI à Moroni.

**Fin du calvaire pour 130 Comoriens  
qui étaient bloqués à Paris**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 06 au 10 Juin 2020**

Lever du soleil:

06h 25mn

Coucher du soleil:

17h 49mn

Fadjr : 05h 01mn

Dhouhr : 12h 01mn

Ansr : 15h 04mn

Maghrib: 17h 52mn

Incha: 19h 06mn



## INTERVIEW / DR ANSSOUFOUDDINE MOHAMED

**"Cette maladie montre combien la solidarité prime"**

22 nouveaux cas de covid-19 ont été enregistrés à Anjouan. Et pour mieux gérer la crise, les équipes sur le terrain sont à pied d'œuvre afin de stopper la chaîne de contamination. Interrogé par La Gazette des Comores/HZK Press, le Dr Anssoufouddine est revenu en long en large sur leur intervention sur le terrain, la prise en charge et l'épidémie en soi.

**Question : Anjouan a enregistré 22 nouveaux cas le 30 mai dernier, quelle stratégie avez-vous mise en place pour stopper la propagation du virus dans l'île ?**

**Anssoufouddine Mohamed :** Tout d'abord, nous avons deux volets pour l'organisation de la lutte contre la Covid-19 à Anjouan. Le volet hospitalier consacré pour l'hospitalisation des patients symptomatique, qui demande une transfusion et une assistance régulière et asymptomatique pour les personnes dont on parle très souvent des porteurs sains. En second, le volet communautaire, nous avons mis 7 comités pour 7 districts sanitaires. Chaque comité est composé d'un laborantin, de deux infirmiers et des agents de santé de croix rouge, plus d'un superviseur du centre de

Bambao Mtsanga. Ce dernier, son rôle est d'envoyer les informations au niveau du central afin de nous faire parvenir l'évolution des investigations et si entre-temps, il y a des personnes qui représentent des symptômes du covid-19. Cette équipe inclue également en elle-même, une équipe d'intervention rapide chargé de faire la sensibilisation pour le port des masques, la distanciation sociale, le lavage de mains et le comportement à adapter pour l'entourage des contaminés. Elle se charge également à la désinfection domiciliaire et aux suivis des contacts afin d'arrêter la chaîne de transmission. Une fois sur le terrain, nous donnons une fiche de journal pour les instructions, cela va permettre de faire le lien des contacts avec le sujet en question, c'est-à-dire le contact tracing. Pour les personnes qui ne savent pas lire, les agents de croix rouge s'en chargent de faire la prise de température, regarder s'ils n'ont pas d'essoufflement ou de la fièvre.

**Question: Rencontrez-vous des problèmes sur le terrain ?**

**A.M.:** Nous essayons d'assurer les familles et l'entourage des patients, même si vous savez que ce

n'est pas toujours facile dans la communauté comorienne. Ce qui est important aujourd'hui est de faire comprendre à l'entourage que cette maladie est comme tous les épidémies, en se protégeant, nous protégeons les autres.

**Question : Utilisez-vous du Covid-Organics pour soigner les malades ?**

**A.M.:** Nous utilisons le protocole de traitement décidé par le comité scientifique à savoir l'Artequick, l'Azitromicine, Plaquenine... En tout, nous avons des bons résultats. Ces derniers jours, il y a eu 14 patients guéris du covid-19 et jusque là, l'état de malades de Bambao Mtsanga s'améliore nettement. Et pour revenir sur votre question, nous avons reçu 300 doses de Covid-Organics Tambavy que nous allons remettre à ceux qui sont en premier ligne sur ce combat.

**Question : Au niveau de la prise en charge des malades, avez-vous signalés des impacts ?**

**A.M. :** Non, jusque là, tout se déroule comme prévu. Comme vous le savez, certainement, l'Etat s'est engagé sur ce combat. Il n'y a pas de frais d'hospitalisation et pour



éviter une quelconque contamination entre les patients et l'extérieur, un service de restauration gratuite de trois fois par jour est mis en disposition des patients du Covid-19.

**Question : Nous parlons de plus d'hommes que de femmes positives sur le Coronavirus. Avez-vous une explication concernant ce phénomène ?**

**A.M. :** Nous ne pouvons pas nous prononcer ou donner un diagnostic ou des explications exactes par rapport à cela. Nous apprenons

chaque jour de cette maladie.

**Un dernier mot ?**

**A.M. :** Je dirai que cette maladie nous montre combien la solidarité prime. L'argent, les infrastructures ne sont rien. C'est une leçon que tout le monde doit prendre en compte. Les grands pays comme la France, l'Amérique, la Russie et autres, sont tous à genoux. La solution que nous avons est le renforcement des gestes de barrières.

**Propos recueillis par Andjouza Abouheir**

**Des primes exceptionnelles pour le personnel en première ligne**

Pour encourager le personnel soignant dans la lutte contre le

coronavirus, le président Azali Aoumani a décidé de d'accorder

une prime exceptionnelle à l'ensemble du personnel soignant en première ligne en cette période de pandémie.

des services hospitaliers et aux agents engagés dans la lutte contre la pandémie.

Le décret est sorti le 04 juin dernier stipule que « il est alloué une prime exceptionnelle aux personnels particulièrement mobilisés pour la lutte contre la pandémie de la covid-19, en récompense de leurs efforts et de leurs sujétions exceptionnelles durant cette période », lit on dans ledit décret.

Le montant de la prime exceptionnelle, la catégorisation et la nomination des bénéficiaires sont fixés par arrêté du ministre des finances et du ministre de la santé après avis du coordonnateur du

comité national et de coordination et du chef de service ou l'organe dirigeant ayant autorité sur les personnels. Pour rappel, pour battre cet ennemi invisible, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a envoyé en fin de semaine dernière 14 experts pour appuyer la réponse Covid-19 dans le pays. Cette équipe est constituée d'épidémiologistes, de cadres de laboratoire, de pneumologues et de réanimateurs. Cette équipe a déjà pris contact avec la ministre de la santé en la personne de Loub Yacouti Athoumani vendredi 05 juin dernier.

**Andjouza Abouheir**

Prime exceptionnelle aux personnels soignants.



## NÉCROLOGIE

**Le ministère de l'Agriculture en deuil**

Un des hauts cadres du ministère de l'Agriculture M. Soilih Adabi Ali est décédé le vendredi dernier à Moroni. Adabi comme l'appelaient affectueusement ses amis, faisait partie de ces cadres qui mènent une vie discrète au service de l'État et de ses concitoyens.

C'était un travailleur infatigable toujours à la recherche de la perfection dans l'élaboration des documents techniques. C'était un homme de principe. Malgré la maladie, il ne manquait pas de passer au Ministère pour s'enquérir des nouvelles et discuter avec ses collègues des dossiers en cours. Il a été Ministre de l'Éducation, de la Formation

Professionnelle et Technique, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports au sein du gouvernement de Mohamed Abdoulohabi de l'île de Ngazidja de juillet 2007 à novembre 2008. Il avait initié des partenariats pour permettre aux enseignants de faire valoir leur compétence à l'extérieur.

En outre, il a été chargé d'appui aux programmes du Fonds des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture dans notre pays en 2017. Il a été par ailleurs Directeur National adjoint des Stratégies Agricoles de février 2013 à juillet 2016. Il avait occupé entre autres, le poste de Point focal du Programme de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) au sein du Ministère en charge de l'agriculture

de juillet. 2013 à décembre 2016.

A ses débuts, il a été aussi directeur d'un établissement d'enseignement privé de juillet. 2002 à juillet. 2007 et formateur en agriculture au Centre national d'horticulture de Nvuni. Ces derniers temps, il occupait le poste de Chef de Service de la production végétale au ministère de l'Agriculture et présidait le comité national sur le changement climatique.

Soilih Adabi a fait ses études à l'Académie d'agriculture de Moscou et est sorti avec le diplôme d'ingénieur agronome et un master of sciences de 1987 à 1993. Il avait été le Président de l'association des étudiants comoriens en ex-URSS. Sur le plan social, il s'intéressait au développement socio-économique



Adabi portant des lunettes.

de sa région et il avait le secrétaire général de la fédération comorienne de Taekwondo. Ses obsèques ont eu lieu à Chezani dans le Mboinku en présence d'une foule nombreuse

venue lui rendre un dernier hommage. Mgu namrehemu yamlaze pvema.

**Mmagaza**

## CONSEIL DES MINISTRES DE LA COI

# Le Coronavirus et le sommet des chefs d'Etat à Tana au cœur des débats

*Le conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI), s'est réuni à Moroni en session extraordinaire, le 5 juin par vidéoconférence. Les ministres se sont penchés sur l'épidémie du Coronavirus qui paralyse le monde mais aussi de la tenue prochaine du sommet des chefs d'Etats et de gouvernement de la COI à Madagascar.*

Une session extraordinaire du conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien s'est tenue vendredi 5 juin dernier. Présidé par le ministre des affaires

étrangères de l'Union des Comores, cette dernière a été honorée par la présence du chef de l'Etat Azali Assoumani. La mise en œuvre du plan d'urgence du Réseau SEGA One Health, dans le cadre de la prévention Covid-19 et l'organisation du sommet des chefs d'Etat et du gouvernement de la COI à Madagascar, a fait l'objet de cette session extraordinaire. « Je suis heureux d'y prendre part, à l'occasion de ce conseil qui est le premier après, que mon pays ait pris le flambeau de la présidence de celle-ci, des mains expertes de nos frères de la république des Seychelles. C'est vous dire, combien l'Union des

Comores est honorée d'assurer cette présidence annuelle de COI, qui marque à tous égards, la volonté et la capacité de mon pays et notamment de sa diplomatie à s'acquitter de son devoir, en assurant le travail de coordination de notre coopération régionale », se réjouit le président Azali Assoumani.

Le conseil exprimé ses remerciements à l'Agence Française de Développement (AFD) et à l'Union Européenne pour leur soutien et accompagnement dans la lutte de la COI contre Covid-19. « Notre Conseil se tient à un moment tout particulier, marqué par la crise sani-

taire mondiale qui est au cœur de l'action internationale, en ce sens qu'elle mobilise toutes les énergies pour venir à bout de cette crise inédite qui nous a tous pris au dépourvu, avance le président de la République. Cette redoutable pandémie a prouvé, encore une fois, que nos pays ont toujours su mutualiser leurs efforts pour démontrer que la solidarité dans notre région, est une réalité appelée à rayonner, au-delà de notre espace indianocéanique ».

Le conseil a pris connaissance des dispositions prises pour la passation de service entre le secrétaire général sortant et le nouveau secrétaire de

l'organisation et a rendu un hommage mérité à Hamada Madi Boléro pour son engagement et ses efforts pour le rayonnement de la COI. « Ainsi, au moment où M. Hamada Madi Boléro s'appête à passer très prochainement le flambeau à son successeur, je voudrais, au nom des tous les pays membres, lui adresser nos sincères remerciements et nos chaleureuses félicitations, pour l'œuvre qu'il a accompli dans le cadre de la mission que nous lui avons confiée », conclut le locataire de Beit-Salam.

Nassuf Ben Amad

## Fin du calvaire pour 130 Comoriens qui étaient bloqués à Paris

*La plupart des concitoyens qui étaient bloqués en France à cause de la fermeture des frontières pour cause de coronavirus ont regagné Moroni le 4 juin dernier. 130 personnes sont rentrées tandis que d'autres, qui étaient bloqués à Moroni, ont regagné Paris avec le même avion.*

Un charter d'Ethiopian Airlines a rapatrié environ 130 comoriens après avoir été testés négatifs à la Covid-19 depuis l'hexagone. Une bonne nouvelle pour les familles qui étaient allées accueillir leurs proches bloqués à Paris depuis la fermeture des frontières pour endiguer la propagation du coronavirus. Sur place, à Hahaya, ces expatriés appelés communément « JeViens » se disent « soulagés ». « Pour pouvoir embarquer, on devait être examinés et c'est ce qui a été fait. J'ai passé mon test avant d'obtenir le feu vert de vérifier mon identité sur la liste d'at-

tente. Et je me suis senti soulagé car je mourais d'envie de revoir ma famille sans pour autant prendre des risques de la mettre en danger », se confesse Mohamed, du nom de ce passager que nous avons interrogé.

Suite aux nouveaux cas importés de Zanzibar où les rapatriés avaient dû passer deux semaines de quarantaine, le gouvernement comorien a tiré les leçons et s'est assuré de faire tester ces passagers venant de Paris avant de regagner Moroni. « Nous avons dans nos mains les analyses des concitoyens bloqués à Paris et ils sont tous négatifs », devait annoncer Houmed Msaidie, le porte-parole du gouvernement lors du dernier conseil interministériel. Ce rapatriement a permis également aux Comoriens résidant à l'hexagone et bloqués à Moroni de devoir regagner Paris à bord du le même vol, le même jour.

Cette dernière catégorie salue les efforts déployés par le gouvernement depuis le début de la crise. «



J'ai ma famille en France et elle a besoin de moi dans cette période difficile. C'est une bonne nouvelle de pouvoir enfin les rejoindre », nous confie cette dame pressée de franchir le portique menant à la salle d'attente. Interrogée sur les risques

d'attraper la maladie une fois sur le sol français, elle se veut optimiste : « Cela me tracasse à vrai dire, mais je ne peux pas rester dans le pays (aux Comores, Ndlr) sous prétexte d'éviter le coronavirus. Quand on court après le bonheur de la France,

on ne doit pas fuir son malheur », s'amuse-t-elle comme pour reformuler la très célèbre expression lors des cérémonies de mariages : pour le meilleur et pour le pire.

Kamal Gamal

## CORONAVIRUS

## Azali Assoumani en visite au COSEP et au 1717 de Moroni

*Le président Azali Assoumani a effectué samedi 06 juin une visite de courtoisie pour la première fois au centre de sécurité et de la protection civile (Cosep) et au centre du 17-17 au front sur le plan de la riposte contre la covid-19. Cette visite avait comme seul objectif de s'imprégner des travaux et du fonctionnement de ladite institution mais aussi de revoir en amont l'équipe sur le terrain en gestion des catastrophes.*

Sur le terrain, Azali Assoumani a rencontré samedi l'équipe du commandant Takfine de la sécurité et de la protection civile. Cette visite avait comme objectif essentiel de s'imprégner sur le fonctionnement de ladite institution. Au

cours de son intervention, le chef de l'Etat a salué les efforts de ces jeunes agents et a reconnu leur travail

acharné jour et nuit pour la protection de la population. « Je salue les efforts de la Cosep de toujours être

au front pour l'assistance de la population, de toujours intervenir à chaque déclenchement de catastrophe et au soutien des sinistrés », lance le président Azali Assoumani. Selon le chef de l'Etat, les services de la protection civile devront être décentralisés dans toutes les régions pour la sécurité de la population mais pas que sur le coronavirus mais aussi sur la gestion des risques et des catastrophes.

Le président de la République a également visité le centre d'appel du 17 17 en ligne pour la riposte au coronavirus. Ce centre d'appel assure aujourd'hui la sensibilisation en ligne au niveau de la population et donne le maximum d'informations sur la maladie et conseille sur les gestes barrières afin de stopper la

propagation du coronavirus. « Nous recevons plus de 100 appels par jour. Ce dispositif est mis en place depuis deux mois et nous travaillons en collaboration avec la Cosep et le comité de prise en charge de la Covid-19 », précise, le commandant Takfine. Ce dernier a brillamment présenté au chef de l'Etat les plans de convergence et d'urgence élaborés tout en soulignant la nécessité de les réactualiser. Avant cette visite du locataire de Beit Salam, près d'une quarantaine d'agents ont été formés sur le comportement à adopter face au la covid-19, à savoir transporter les malades, les toilettes funéraires, et la désinfection.

Andjouza Abouheir



Azali en visite au Cosep.

-> à la page 76, le "rapport" est signé du 8 décembre 2017 et la Commission d'enquête a pris fin le 10 décembre 2017.

Or selon des informations concordantes, confirmées publiquement par plusieurs personnes, Dhoulkamal serait parti aux Emirats Arabes Unis après le 8 décembre 2017. Il aurait eu un entretien le 12 décembre 2017, sous la fonction de Président de la Commission d'enquête alors qu'à cette date, la Commission d'enquête avait pris fin depuis le 10 décembre 2017.

Ainsi, dès le 8 décembre 2017, l'auteur du rapport savait déjà ce qui allait ressortir des entretiens qui ont eu lieu après cette date. Ou bien, que Dhoulkamal dément ces informations et prouve qu'il a bien eu des entretiens aux Emirats Arabes Unis avant le 8 décembre 2017. Une telle preuve ne devrait pas être difficile à fournir.

Ainsi, face à toutes ces contradictions et ces incohérences, je suis en droit de poser ces questions :

- comment un rapport écrit le 8 décembre 2017 pouvait deviner en avance ce qui allait être dit lors de futurs entretiens?
- pourquoi des entretiens qui ont eu lieu postérieurement à l'existence de la Commission d'enquête se retrouvent dans le soi-disant rapport parlementaire ?
- pourquoi toutes les informations indiquées dans ce « rapport » sont des "oui-dire", qui ne sont corroborées par aucune preuve tangible?

La réponse est simple : ce « rapport » n'a rien d'un rapport parlementaire, c'est un tissu de mensonges, qui n'est ni cohérent, ni crédible.

Ce "rapport" ne peut en aucun cas être recevable comme preuve devant la justice puisqu'il est entaché de plusieurs irrégularités, et devrait conduire la justice à mettre aux arrêts son auteur pour faux, usage de faux et diffamation, entre autres.

Voilà pourquoi je vous affirme, Monsieur le Président, que vous avez été trompé par ce rapport Dhoulkamal, ciblé sur ma personne. Cela explique le résultat de l'enquête judiciaire du juge d'instruction Ali Amane, qui n'a fourni aucune preuve sur les charges pesant sur moi dans ce dossier, puisque son enquête judiciaire, en ce qui me concerne, s'est simplement fondée sur ce rapport fantaisiste.

Par conséquent, je me dois de vous informer de ce qui ressort de cette enquête judiciaire et des charges infondées pesant sur moi, et en particulier les accusations de détournement de fonds publics et de corruption, qui m'ont énormément affecté.

Mon honneur et ma dignité ont été mis à mal à travers le monde, parce que de nombreux médias nationaux et internationaux ont relaté ces fausses accusations.

Et pire encore, il se pourrait que des gens soient déçédés en croyant à ces calomnies et cela m'attriste énormément.

Monsieur le Président,

#### Sur le supposé détournement de fonds publics

Le juge d'instruction Ali Amane m'a placé en détention provisoire depuis le 20 août 2018, me suspectant d'avoir détourné l'argent de la citoyenneté économique pendant que j'étais Chef de l'Etat comorien.

Je voudrais vous informer qu'à partir des enquêtes et des auditions qui ont été menées, les passeports de la citoyenneté économiques ont commencé à être produits au mois de mars 2009, conformément à ce que Monsieur Abou Achraf, qui était Directeur de la police nationale et qui était responsable de la production de ces passeports, a déclaré devant le juge d'instruction.

Selon l'enquête judiciaire, à la fin du mois de février 2009, un compte bancaire intitulé « citoyenneté économique » a été ouvert à la Banque Centrale des Comores par le Ministre des Finances de l'époque, Monsieur Mohamed Ali Soilih.

A compter du 3 mars 2009, ce compte a commencé à être alimenté par l'argent de la citoyenneté économique provenant des Emirats Arabes Unis. Cela signifie qu'une fois que l'argent fut versé à la Banque Centrale des Comores et plus précisément sur le compte exclusivement réservé aux opérations liées à la citoyenneté économique, les passeports économiques ont commencé à être fabriqués.

D'ailleurs, pour permettre une meilleure visibilité de la gestion des fonds issus de ce programme de citoyenneté économique, mon avocat Maître AHAMADA MAHAMOUDOU et moi-même, durant les premières auditions, avions formulé trois requêtes au juge d'instruction:

- nous lui avons demandé l'ensemble des détails du compte bancaire de la citoyenneté économique sis à la Banque centrale des Comores,
- nous lui avons demandé des informations sur le nombre exact de passeports économiques octroyés aux bédouins entre le mois de mars 2009 et le 26 mai 2011, puis du 27 mai 2011 au 26 mai 2016, durant la présidence du Président Ikililo et du 27 mai 2016 jusqu'au jour de notre requête couvrant ainsi votre présidence également,
- nous lui avons demandé de solliciter auprès de l'Etat des moyens financiers lui permettant de se rendre aux Emirats Arabes Unis pour enquêter sur les allégations de versement d'un pot-de-vin par des autorités émiraties.

Le juge n'a répondu qu'à une seule de ces trois requêtes. Il ne nous a fourni qu'un document de la Banque centrale des Comores, portant sur l'historique du compte bancaire de la citoyenneté économique entre la date de son premier versement le 3 mars 2009 et le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Nous ignorons jusqu'alors pourquoi l'historique fournie s'arrête à cette date.

**Permettez-moi de vous indiquer que ce compte bancaire, durant cette période allant de 2009 à 2015, a été alimenté par l'argent de la citoyenneté économique à hauteur de soixante-huit milliards neuf cent soixante-seize millions quarante-trois mille six cent quarante-trois (68 976 043 643) francs comoriens.**

A cela s'ajoutent 11,8 milliards de francs comoriens qui avaient été refusés par la Banque Centrale des Comores en 2011 mais que le régime qui nous a succédé a pu récupérer après la passation des pouvoirs d'après les déclarations de mon dernier Ministre des Finances, Monsieur Mohamed Bacar Dossar. En tout, cela fait à peu près quatre vingt (80) milliards de francs comoriens durant toute cette période de 2009 à 2015.

La somme totale de l'argent reçu par l'Etat comorien sous mon mandat s'élève à environ vingt sept (27) milliards de francs comoriens.

Puisque la loi est toujours en vigueur, cela signifie sans doute que ce compte bancaire continue à être alimenté par l'argent de la citoyenneté économique issu des renouvellements des passeports économiques ou éventuellement des primo acquérants de passeports économiques.

Monsieur le Président,

Vous êtes bien placés pour savoir que le Président de la République ne gère jamais directement l'argent public. La signature du Président ne permet pas de déplacer des fonds publics. Seule la signature de son Ministre des Finances, appelé à cet effet « Ordonnateur » peut permettre des transactions et donc la gestion de ces fonds publics.

Sachez que depuis le début de l'activité de ce compte bancaire, l'argent de la citoyenneté économique, qui est devenu la quatrième (4<sup>ème</sup>) ressource du pays après les taxes douanières, les impôts et les régis, était géré de la même manière que les autres fonds publics. Le Trésorier Payeur Général (TPG) sous ma Présidence, Monsieur Hassane Houssen, a d'ailleurs bien insisté sur ce point lors de son audition devant le juge d'instruction.

Comment cela se fait - il que seul le TPG ayant exercé sous ma présidence, ainsi que deux de mes trois Ministres des Finances et le Directeur de la police nationale sous ma présidence ont été auditionnés par le juge d'instruction, alors même que sous ma présidence, la loi sur la citoyenneté économique n'a été appliquée que durant deux (2) ans et deux (2) mois, sur ses onze (11) années d'application ?

Qu'en est-il des TPG, des Ministres des Finances et des Directeurs de la police nationale de mon successeur qui a appliqué cette loi durant cinq (5) ans, puis de vos TPG, de vos Ministres des Finances et de vos Directeurs de la police nationale actuels qui l'ont appliqué durant quatre (4) ans ?

L'enquête judiciaire sur la citoyenneté économique concerne-t-elle juste ma présidence ou concerne-t-elle les onze (11) années d'application de la loi sur la citoyenneté ?

Si cette enquête judiciaire concerne les onze (11) années de l'application de la loi sur la citoyenneté, cela signifie que l'instruction du juge Ali Amane est biaisée car uniquement à charge contre moi et mes collaborateurs.

Monsieur le Président,

Pourquoi suis-je ainsi accusé d'avoir détourné l'argent de la citoyenneté économique que je n'ai jamais géré ni détenu ?

Peut-on détourner de l'argent qu'on n'a jamais détenu ni géré?

Est-ce que vous, en tant que Président de la République aujourd'hui, vous gérez les comptes de l'Etat qui sont à la Banque Centrale ?

Cela me fait mal que le juge d'instruction, sans aucun début de preuve, continue de m'accuser d'avoir détourné des fonds publics alors qu'il a entendu deux des trois Ministres des Finances de mon époque, Messieurs Mohamed Ali Soilih et Mohamed Bacar Dossar, lors d'auditions, lui confirmer que je n'ai jamais interféré dans leurs compétences de gestion des fonds publics.

Ils ont confirmé, je vous le répète, que ce sont eux qui géraient les fonds publics de l'Etat, sans aucune interférence de ma part. En outre, ils ont aussi indiqué qu'ils ne m'informaient pas systématiquement de l'arrivée de fonds dans les caisses de l'Etat, sauf à des rares occasions quand je leur posais expressément la question.

Comme indiqué dans leurs auditions, ils ne me parlaient de la gestion des fonds publics que lorsqu'ils faisaient face à une difficulté, afin qu'on trouve ensemble une solution.

Si le juge d'instruction avait auditionné Monsieur Ikililo Dhoinine, qui a succédé à Monsieur Mohamed Ali Soilih comme Ministre des Finances sous ma présidence avant de quitter ses fonctions au profit de Monsieur Mohamed Bacar Dossar, il aurait certainement dit la même chose.

D'ailleurs, cela est étonnant de constater que Monsieur Ikililo Dhoinine qui fut Ministre des Finances sous ma présidence, puis qui me succéda comme Président de la République, n'a jamais été auditionné par le juge d'instruction, alors même que la loi sur la citoyenneté économique fut appliquée tout au long de son quinquennat.

Pour résumer, durant ma présidence, moi et mes Ministres avons géré le projet de la citoyenneté économique pendant 2 ans et 2 mois, puis Monsieur Ikililo Dhoinine et son gouvernement en a eu la gestion pendant 5 ans et enfin, vous même et votre gouvernement en avez eu la gestion pendant 4 ans.

Monsieur le Président,

Depuis que le juge d'instruction a reçu les détails du compte bancaire de la citoyenneté économique sis à la banque centrale lors de notre dernière audition datée du 20 avril 2019, je lui ai indiqué qu'avec ce document de la Banque Centrale qui prouve que je n'ai rien détourné, conjugué aux déclarations de mes Ministres des Finances et de mon TPG, je n'aurai jamais dû être mis en détention provisoire.

Curieusement, depuis ce jour, il ne m'a plus jamais convoqué. Cela fait pratiquement treize (13) mois.

Je m'arrête là sur la question du détournement de l'argent de la citoyenneté économique puisqu'il est clair comme de l'eau de roche et sans aucun doute possible, que je n'ai pas détourné l'argent de la citoyenneté économique puisque je ne l'ai jamais géré ni détenu.

Monsieur le Président,

#### Sur les accusations de corruption

Sur cette charge, la réalité est à la fois triste mais prête à sourire. Selon Dhoulkamal dans son rapport, j'aurai reçu un pot-de-vin de cent cinq (105) voire cent trente cinq (135) millions de dollars dans le but d'accepter la signature du protocole d'accord sur la citoyenneté économique entre les Emirats Arabes Unis et l'Union des Comores.

## FÉDÉRATION COMORIENNE D'ATHLÉTISME

## Détection de talents au niveau national au menu

*Sous le micro de la Plateforme Comores Presse, Hilmy, patron de la Fédération Comorienne d'Athlétisme (Fca) depuis 2010 jusqu'à nos jours, avait déclaré ne pas briguer un 3e mandat. Cette révélation a provoqué l'effet d'une bombe. Sauf, Mdere, secrétaire de la Fca, les prétentieux, dont une seule femme, se réfugient toujours dans le silence.*

**A** l'annonce du retrait de Hilmy au marathon pour un 3e mandat, quatre candidats, l'un à Moili, et les trois autres à Ngazidja, se lancent dans la course. « Je félicite Hilmy Aboud Saïd d'avoir pris cette initiative. Il est convaincu que les ressources et les cadres de l'institution peuvent prendre la relève sans problème. Je profite de ce geste pour faire un vibrant appel aux dirigeants du mouvement sportif pour suivre le pas du patron de l'athlétisme, qui vient de donner une bouffée d'oxygène à ce même mouvement qui a souffert dans ce quadriennal », avoue Mdere, actuellement secrétaire général de l'institution.

Ce dernier ne cache pas ses ambitions : « Oui, je serai candidat aux prochains scrutins de la prési-

dence de la Fca, inshallah. Pour l'heure, j'ignore mes adversaires. Une fois élu, je vais mettre le paquet sur le suivi des projets qu'on a élaborés pour la formation des entraîneurs et des officiels, ainsi que la mise en œuvre du programme Kids'athletics pour la relance de l'Éducation physique et sportive à l'école primaire, en partenariat avec la Fédération comorienne du sport scolaire et universitaire ».

Mohamadi Athoumani Mdere n'est pas un novice dans cette discipline. Pendant les deux derniers mandats de Hilmy, il était déjà à l'œuvre. Il le confirme : « Ce que j'ai appris, c'est que ce n'est pas facile d'être responsable d'une association dans un pays où on ne subventionne pas les plans d'action. Notre fédération s'efforce de répondre aux exigences de la fédération internationale avec de minimes moyens ».

Notre interlocuteur est convaincu d'avoir appris beaucoup de choses pendant les dix ans vécus à la Fca, et pense qu'il est bien préparé pour faire face aux multiples problèmes administratifs et organisationnels des différentes activités insulaires, nationales et internationales. « On a une feuille de route des formations afin de préparer l'a-

venir de l'athlétisme comorien. De temps en temps, des opérations de détection et de présélection des talents auront lieu sur l'étendu du territoire. On verra par rapport au résultat, les athlètes méritants, notamment entre les locaux et les expatriés. Le renfort par les éléments de la diaspora n'est pas systématique. C'est la performance qui prime ».

Sur son passage à la Fca, le candidat déclaré s'est montré clair et bref : « En tout cas, je n'ai rien à reprocher à mon président Hilmy. Pendant dix ans, on a travaillé sans problème. J'ai beaucoup appris auprès de lui. Je le remercie du fonds du cœur sans oublier les autres collègues féminins et masculins ».

**Bm Gondet**

*Athoumani Mohamadi Mdere, actuellement secrétaire général de la Fca, est l'un des prétendants au plus haut poste de l'institution, convoité pour l'heure par trois autres concurrents. Il a fait ses études supérieures à l'École nationale de sport et d'éducation physique et sportives à l'université d'Ankatso, Antananarivo (Madagascar). Revenu au bercail, il était attiré respectivement par le handball*



*(1999/2000) et la boxe (2001 à 2005). « Hélas, je ne me sentais pas à l'aise. Je me suis orienté définitivement dans l'athlétisme. En 2010, je suis élu secrétaire général de la Fca jusqu'à nos jours », nous*

*confie le futur et plausible successeur de Hilmy. En 2010, il a suivi une formation d'administration sur le développement de l'athlétisme au Sénégal.*

## FOOTBALL

## Les jeunes Aaron Kamardin et Rafiki Saïd passent pro à l'OM et Brest

*Prometteurs et talentueux, les jeunes Aaron Nassur Kamardin (18 ans) et Rafiki Saïd (20 ans) ont signé leurs premiers contrats professionnels avec Marseille et Brest. Poursuivants des centres de formation phocéens et finistériens, ces jeunes d'origine comorienne viennent de franchir un palier important de leurs carrières.*

**C**'est un palier important qui vient d'être franchi par le jeune minot Aaron. Marseillais de naissance, il a grandi avec la ferveur et sous l'étoile dorée de l'Olympique de Marseille. Un club qui fait rêver tout jeune de la Cité phocéenne et des millions de gens du Sud de la France. Après avoir effectué ses premiers pas avec le CA Gombertois, le jeune Aaron

Kamardin rejoint l'OM en 2013, alors âgé à peine de 11 ans où il gravi tous les échelons depuis la préformation.

Après un long travail et de beaucoup de sacrifices, il signe vendredi son premier contrat professionnel avec son club formateur. Il a paraphé un contrat de trois ans le liant à Marseille jusqu'en juin 2023. Haut de ses 1,83 m, Aaron Kamardin est

un défenseur solide et très intelligent. Avec une bonne vision du jeu, il est aussi doué d'une capacité d'anticipation, jeu de tête et relance. Des qualités qui ont certainement séduit l'entraîneur olympien André Villas-Boas et son staff technique.

Sur les pas d'Abdallah Ali Mohamed, le jeune Kamardin fait partie de ces jeunes d'origine comorienne qui émergent à l'Olympique de Marseille. Si l'avenir olympien de la pépite Isaac Lihadji semble incertain, un autre Comorien pourrait suivre les pas d'Aaron. Évoluant avec la réserve en National 2, Nassim Ahmed (19 ans, attaquant) est dans le viseur de la direction de l'OM. Des négociations ont démarré depuis la semaine dernière avec son entourage en vue de la signature de son premier contrat pro.

A Brest dans le Finistère, un autre jeune comorien est passé professionnel. Au Stade Brestois depuis 11 ans, Rafiki est un attaquant excentré, capable de fulgurances techniques, un joueur d'instinct avec une forte capacité d'élimination. Né aux Comores il y a vingt ans, Rafiki Saïd a intégré le Stade Brestois dès l'âge de 11 ans après des débuts au Pilier Rouge. Dribbleur, percutant, et disposant des deux pieds, il a notamment marqué les esprits ces trois dernières saisons.

Brillant dans les deux dernières Coupe Gambardella (U19) et avec la réserve brestoïse (National 2) dont il comptabilise 40 matchs pour 14 réalisations, il raconte : « Devenir pro, ça représente beaucoup de choses pour moi. Je vais devoir rester moi-même mais dans ma tête, je me dis que je peux gagner ma place et que je dois tout donner pour cela, on ne sait jamais ce qui peut se passer. Je vais devoir me montrer plus mature encore, » déclare avec beaucoup d'humilité le jeune Saïd.

**Oustadh Padre**



Aron Kamardine signe son premier contrat pro avec l'OM.

## Proverbe du jour

**Le navire qui n'obéit pas au gouvernail devra bien obéir au récif.**

## INCENDIE À MADJAYADJOU

# La fondation Djibril à la rescousse des victimes de Madjayadjou

La fondation Djibril, Air Darassa a effectué une visite au quartier de Madjayadjou pour voir les familles victimes de l'incendie du 31 mai dernier. Et chaque famille a reçu une enveloppe de 250 000 FC pour se reconstruire.



Incendie Madjayadjou.

C'était le 31 mai que cinq maisons ont pris feu au quartier à Moroni Madjayadjou. Cet incendie a laissé cinq familles sans abris mais aucun mort n'est à déplorer. À cet effet, la fondation Djibril Air Darassa a rendu visite ces familles victimes et a donné à chaque famille une enveloppe de 250 000 FC pour l'aider à reconstruire leurs maisons. « On a ramené cinq enveloppes pour ces familles. Et chaque enveloppe contient 250 000 FC. On est conscient que c'est peu, mais chaque oiseau vole à ses propres ailes. On aimerait bien donner beaucoup plus, ainsi que des matériaux. Mais, cela selon nos moyens », a fait savoir Moustafi Youssouf (Gache), le directeur des opérations de Air Darassa. Ce n'est pas, la première que cette fondation fait un geste d'humanité. On se rappelle de ses actes à Anjouan et dernièrement à la

maison d'arrêt de Moroni en cette période de crise sanitaire mondiale. « Notre engagement, c'est d'aider la population et surtout ceux qui se trouvent dans pareille situation », poursuit-il.

De leur côté, les familles victimes ont remercié la fondation Djibril et lui souhaite le meilleur dans ses actions. « Je n'ai pas les mots pour remercier la fondation Djibril. J'avoue, que c'est déjà un grand pas pour moi. Grâce à cet argent, je vais pouvoir commencer à la

reconstruire ma maison. En attendant l'aide de ma famille, cette somme va me permettre de commencer les travaux », indique à son tour Said Mmadi, l'un des victimes, avant d'ajouter que « j'ai jamais imaginé avoir une aide de personnes, à part ma famille. Et voilà, qu'on vient de me donner une enveloppe de 250 000km, je ne peux que remercier à Allah ».

Nassuf Ben Amad

La Gazette des Comores  
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob \_\_\_\_\_

### Périodicité :

3 mois  Montant : \_\_\_\_\_

6 mois  Montant : \_\_\_\_\_

12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

### Mode de règlement :

Espèces

Chèque  n° \_\_\_\_\_

Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le,

Signature :

### Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

## UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire  
Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)  
Financement : Association Internationale de Développement (IDA)  
**Financement : Don IDA No D 3820 -KM**  
2020-004/EQ/AMIN/RCIP/COM  
**Avis d'Appel d'Offres national**

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu en 2018 un Don Additionnel de USD 10 Millions (D3820-KM) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la Quatrième Phase du Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : « Acquisition et installation des équipements informatiques (ordinateurs Portables et anti-virus) pour les Administrations Publiques »

2. Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) invite par la présent Appel d'Offres national, qui est constitué d'un (01) lot, les soumissionnaires éligibles à présenter, sous pli fermé, leurs offres pour « Acquisition des Équipements Informatiques (ordinateurs portables) et logiciels pour les administrations Publiques de l'Union des Comores.

3. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres au bureau du Projet Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Place Cour Suprême -Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : rcip.procure@gmail.com

4. Un jeu complet de dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non-remboursable de « Quinze

mille (15 000 KMF) Francs comoriens ».

5. Les clauses des instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres conformes aux procédures spécifiées dans le « Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

6. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le lundi 08 juin 2020 à 09 heures 00 min, heure locale-Union des Comores et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant d'Un million (1 000 000) KMF.

7. Les offres doivent être valides durant une période de quatre vingt dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents et le lundi 08 juin 2020 à 10 heures 00 min, heure locale en Union des Comores dans le bureau du Projet Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Palace Cour Constitutionnelle -Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : rcip.procure@gmail.com